



Lettre info N°2 COVID-19

Lundi 23 mars 2020 - 8H30

Rédigée par le maire

La bonne version avec les bonnes dates !

Bonjour à tous et bon lundi,

Nous sommes au jour +7 du confinement.

Les professionnels de santé Vicois s'en inquiètent et redoutent la suite dans ces conditions. Ils vous demandent de respecter les règles de manière plus drastique, notamment pour les personnes plus vulnérables !

Nous vous demandons à toutes et à tous d'être patients, de respecter les règles, **et de sortir de chez vous qu'en cas de nécessité vitale (Alimentation, pharmacie, médecin...)**

Vous pouvez bien entendu vous promener dans votre jardin, ou faire du bricolage, mais éviter de prendre votre véhicule et de marcher trop loin !

Notre population est fragile, nous et nous seuls en nous responsabilisant nous arriverons à limiter au maximum la circulation de ce virus.

Soyez patients, quelques semaines ne sont rien pour la sauvegarde d'une vie !

Alors:

#RESTEZCHEZVOUS

Bien à vous,

La municipalité,

Ramassage des poubelles en cette période

*** INFORMATION SICTOM DE CONDOM ***

Les poubelles jaunes ne sont plus relevées !

Nous devez garder chez vous vos déchets secs jusqu'à nouvel ordre.

COMMUNIQUÉ

Bonjour,

TRIGONE, n'étant pas en mesure d'assurer des conditions de travail acceptables pour ses agents sur la chaîne de tri, a pris la décision de fermer celle-ci.

En conséquence, le SICTOM du secteur de Condom vous signale que les emballages propres et secs ne seront plus collectés à compter du :

LUNDI 23 MARS 2020 ET CE, JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

Il est désormais demandé, à chaque citoyen, de stocker le contenu de son tri sélectif chez lui.

Une communication sera faite sur les sites Internet et Facebook du SICTOM du secteur de Condom.

Fait à CONDOM (Gers), le 20 mars 2020



Le Président,

Didier DUPRONT

CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Mairie:

Le secrétariat : est fermé jusqu'à nouvel ordre.
Le maire reste disponible 24H/24H au 06-25-33-38-38

Scolarité:

Pour les parents qui n'ont pas d'imprimante, nous mettons à disposition la possibilité d'imprimer les cours pour vos enfants, à la mairie. Pour cela contactez le maire, nous fonctionnons par mail afin de limiter les contacts physiques, il s'organisera ensuite pour vous les porter les éditions dans vos boîtes aux lettres.

Salle des fêtes / foyer:

Toutes les locations sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Régies municipales:

L'employé municipal est également placé en confinement comme nous tous.

Nous nous demandons d'être tolérants sur l'entretien des espaces verts de la commune qui seront mis entre parenthèses pendant cette période.

Eglises:

L'église sainte Catherine ainsi que la chapelle de Lamans sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Places/bancs:

Afin de limiter la propagation du virus par les mains, il vous est demandé de ne pas utiliser les bancs et tables présents sur les différentes zones de la commune.

PACS/MARIAGE:

Sur demande de l'exécutif, tous les mariages et PACS (à part pour des raisons bien précises et urgentes), ne seront plus célébrés jusqu'à nouvel ordre.

ETAT CIVIL:

Toutes les demandes d'état civil devront être demandées par mail à mairie.roquebrune@wanadoo.fr, le courrier n'étant plus correctement acheminé.

Proposition de services

Plusieurs administrés / élus m'ont alerté sur leur disponibilité pour venir en aide aux autres:

- Courses en magasin + marchés
- Ordonnances/médicaments

Si vous êtes intéressés je vous mettrai en relation avec eux et nous organiserons des "tournées"

ARCHIVES PHOTOS

**Nous sommes contraints à rester confinés, alors pour le plaisir des yeux nous mettrons en ligne quelques photos de notre beau village !
Place aux archives !**

Agrandissement et mises aux normes de la salle des fêtes

C'était en 2008 ! Quelques photos de l'agrandissement de la salle des fêtes et des environs lors de la fête locale du village an août.



La neige à Roquebrune

Retour en 2007, le 25 janvier avec quelques photos du village sous la neige.





INFO/INTOX



INFO: DES SITES FRAUDULEUX VOLENT VOS DONNÉES PERSONNELLES

De faux sites, tels generer-attestation.fr ou vik.io/sortie/, proposent de générer pour vous le PDF (ils proposaient la version web auparavant mais se sont très vite adaptés !). Vous devez simplement délivrer certaines informations : nom, prénom, adresse, motif de déplacement et signature. Après validation, un formulaire en format PDF est généré. Si le premier site suscitait reproduit la version officielle du document, le second ne prend même pas cette peine. Le danger n'est pas immédiatement visible, mais vos données seront alors collectées par les escrocs qui se cachent derrière le site et pourront être utilisées à des fins malveillantes, notamment votre signature. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a alerté au sujet de ces sites frauduleux. Attention donc, **fiez-vous uniquement aux sites officiels gouvernementaux (gouvernement.fr ou interieur.gouv.fr) pour imprimer le document (1).**

INFO: FORMULAIRE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE INTERDIT

Afin de s'assurer du respect de cette mesure, un dispositif a été déployé dans tout le pays : 100 000 policiers ou gendarmes veillent à ce que chaque personne interpellée possède ce justificatif. Ainsi, quiconque sort pour l'un des motifs invoqués peut être contrôlé. Toute infraction à cette règle est sanctionnée d'une amende de 135 €, qui peut être portée à 375 € en cas de non-paiement ou de contestation. En revanche, une fois que l'amende est payée, il n'est plus possible de la contester.

INFO sur les INTOX:

La désinformation autour de la propagation du coronavirus peut alimenter une certaine attitude défiante, voire complotiste, vis-à-vis de la pandémie, son origine ou encore la façon dont elle est combattue.

UNE VIDÉO S'EN PREND À L'INSTITUT PASTEUR

Supprimée depuis, une vidéo publiée sur Facebook par un dénommé Cat Antonio, en pleine crise du coronavirus, s'attaquait à l'institut Pasteur. Elle est l'exemple parfait d'un message complotiste, prônant la vérité et des informations cachées, émanant d'une personne isolée, qui n'a pas de compétence scientifique. Ce contenu a fait des millions de vues en quelques jours. L'auteur, face caméra et documents surlignés de sa main à l'appui, indiquait que l'institut était « l'inventeur » du virus et qu'il l'avait breveté en 2004. L'établissement indique qu'il « va porter plainte » et qu'il est en train « de rassembler tous les éléments factuels pour la caractériser ». Face à la viralité de la vidéo, il a aussi publié un démenti sur son site. Il explique notamment : « Le brevet de 2004 décrit la découverte du virus puis l'invention d'une stratégie vaccinale contre ce virus, et NON l'invention du virus lui-même !!! » Il précise également que « le savoir-faire développé en 2003 contre SARS-CoV-1, et le candidat-vaccin breveté en 2004, sont actuellement appliqués par les scientifiques concernés pour un projet en cours de vaccin potentiel contre SARS-CoV-2 (responsable de Covid-19). »



RÉPONSES AUX FAKES NEWS LIÉES AU CORONAVIRUS (Source que choisir)

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) font la chasse à ces fausses informations, qui nuisent aux investigations scientifiques. Ces organismes contredisent nombre de rumeurs en circulation sur leurs sites Internet.

Le virus résiste à la chaleur

Sur ce chapitre, les informations sont pléthoriques : il faut boire de l'eau chaude pour tuer le virus entré dans notre gorge, prendre un bain chaud, s'exposer à une température de plus de 26 °C, se passer les mains sous un sèche-mains...

Tout cela est faux. Quel que soit le climat ou la température extérieure, l'affection peut être contractée. Elle se loge dans le corps qui, lui, reste à 37 °C. En ce qui concerne les aliments, une cuisson à 63 °C pendant 4 minutes permet de diviser par 10 000 le risque de contamination.

Le froid ne tue pas le virus

Comme la chaleur, le froid ne tue pas le virus. Manger de la neige ou prendre une douche glacée ne vous aidera en rien, si ce n'est à mettre votre santé en danger.

Le coronavirus ne peut pas être transmis par une piqûre de moustique

« À ce jour, aucune information ou preuve indique que le nouveau coronavirus puisse être transmis par les moustiques », souligne l'OMS. Et de préciser que les gouttelettes projetées lors d'une toux ou d'un éternuement d'une personne infectée sont la principale source de contagion.

Manger de l'ail ne prémunit pas contre le Covid-19

Si cet aliment est reconnu pour ses qualités antimicrobiennes, il ne protège du coronavirus. « Aucun aliment (ail, fenouil) ou produit d'hygiène (sprays, bain de bouche) ne permet de se prémunir du SARS-CoV-2 », précise l'Inserm. Contrairement au savon ou au gel hydroalcoolique.

Enduire son corps d'alcool ou de chlore ne tue pas le virus

En effet, le microbe qui a pénétré dans l'organisme ne sera pas tué de cette façon. Sans parler des dangers pour la peau et l'organisme que cela peut provoquer : ces deux substances sont dangereuses pour la santé.

Aucun vaccin n'existe contre le coronavirus à ce jour

Aucun vaccin ni traitement n'est actuellement en circulation. Chercheurs et laboratoires travaillent à l'élaboration d'un remède préventif ou de guérison. Ne vous fiez pas à des messages vous assurant que le vaccin existe, il s'agit d'une arnaque. « La mise au point d'un vaccin est encore à l'étude, raison pour laquelle rien n'est proposé aux populations saines pour se prémunir », confirme l'Inserm.

NOS CONSEILS

Il convient de se méfier dès lors qu'une information n'émane pas d'une source

officielle (Santé publique, gouvernement, OMS, Inserm...).

Des contenus non vérifiés, et non vérifiables, ne doivent pas faire l'objet de partage sur les réseaux sociaux ou les outils de messagerie. Cela peut nuire au comportement idoine à adopter et mettre la santé de certaines personnes en danger.

Recherchez la confirmation de ces informations sur des sources de confiance avant toute propagation.

Méfiez-vous des techniques simples pour éviter le coronavirus. Si elles étaient vraies, elles feraient partie de la liste officielle des gestes barrières. Or aujourd'hui, le lavage des mains et le respect d'une distance de sécurité de 1 mètre entre 2 personnes sont les principales recommandations.

Si vous n'arrivez pas à obtenir confirmation ou infirmation d'une information, appelez le 0800 130 000. Ce numéro vert a été spécialement mis en place par le gouvernement pour répondre aux questions non médicales (les personnes malades ou qui pensent l'être doivent appeler leur médecin ou le Samu).

Mairie de ROQUEBRUNE

Village

32190 ROQUEBRUNE

www.mairie-roquebrune.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie de Roquebrune.

[Se désinscrire](#)



© 2020 Mairie de Roquebrune